

Transports—Loi

Récemment, dans une lettre qu'ils m'ont adressée et au cours d'entretiens qu'ils m'ont accordés, des représentants de la société des chemins de fer du CP, soit un certain M. Richard Bell et un certain M. Jacques Côté, se sont dits très inquiets de l'avenir du CP et du CN. Comme le temps fuit, je dirai simplement que les dirigeants de ces sociétés estiment que nous devrions renvoyer ce projet de loi parce qu'il risque même d'entraîner une perte d'emplois et de contrats pour nos concurrents canadiens. Ce qui est sûr, c'est que les conséquences seront très graves pour les travailleurs.

Ces travailleurs considèrent que la concurrence américaine est extrêmement déloyale. Ils estiment que le projet de loi C-18 menace l'intégrité du réseau ferroviaire canadien et que rien dans la loi américaine ne prévoit que les sociétés ferroviaires américaines s'exposent de façon similaire à la concurrence canadienne. Nous subissons une concurrence déloyale de la part des Américains. J'espère que nous allons examiner très attentivement ce projet de loi en le renvoyant au comité.

M. Kilgour: Monsieur le Président, la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) a soulevé plusieurs questions. Celle qu'elle a posée au sujet des handicapés mérite certainement une réponse. J'ai fait partie du comité qui a examiné la législation des droits de la personne, il y a plusieurs années.

Mme Finestone: Il y a seulement un an. Le 17 avril.

M. Kilgour: J'ai l'impression que nous y avons également travaillé avant cela. Ma réponse est simple. Quand cette mesure sera adoptée, elle sera assujettie à la loi des droits de la personne. Les handicapés auront tous les droits que prévoit cette mesure en ce qui concerne l'accès et le reste et c'est une chose que je souhaite autant que la députée. Le ministre des Transports (M. Crosbie) dispose d'un groupe consultatif sur l'élaboration des normes d'accès et ces dernières feront bientôt partie, je l'espère, des dispositions sur les droits de la personne qui sera mise en oeuvre dans la loi.

En ce qui concerne la sécurité, des collègues de la députée ont cité le rapport de 1985 du vérificateur général où il est dit que Transports Canada n'a pas pu inspecter la totalité des transporteurs aériens au moins une fois par an. C'est un fait que le vérificateur général a relevé, même s'il n'a pas conclu que c'était insatisfaisant. L'inspection de tous les transporteurs demeure notre objectif, mais pour le moment, nous cherchons surtout à soumettre à des inspections plus fréquentes et plus intensives les activités et les transporteurs à hauts risques. Le nombre d'inspecteurs des transporteurs aériens a augmenté de 31 p. 100 depuis 1984-1985 et nous avons pris des mesures pour améliorer l'efficacité du personnel d'inspection.

N'oubliez pas, monsieur le Président, que Transports Canada dispose de 13 000 hommes et femmes qui veillent sur la sécurité chaque jour de l'année. Cette année, le ministère consacrera environ 1,2 milliard à la sécurité. C'est notre toute première priorité. La députée a soulevé plusieurs autres questions, mais je pense que je dois lui laisser le temps de répondre si elle le désire.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je me préoccupe très sérieusement de la sécurité. Je n'ai aucun parti pris à ce sujet, car le député ou moi-même pourrions nous trouver sur le même avion. Selon une étude récente, il nous faut au moins 300 nouveaux inspecteurs pour pouvoir maintenir la sécurité à un

niveau acceptable. Quand ces 300 personnes vont-elles être embauchées pour accomplir le travail qui s'impose?

Je me réjouis d'apprendre que mon collègue a étudié le problème des handicapés. On va peut-être en tenir compte, et j'en suis contente. Cependant, je suis comme saint Thomas: il me faut du concret. Je voudrais savoir dans quel article du projet de loi ces dispositions sont prévues et quel genre de mesures on va prendre. Je ne me contente pas de belles paroles. Je veux savoir où c'est écrit.

[Français]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) pour son excellent exposé, en particulier sur la partie qu'elle a développée lorsqu'elle a fait remarquer au gouvernement l'absence totale de politique cohérente dans le domaine de la canadienisation de l'industrie du transport. Il est évident que les grandes compagnies de transport au Canada ont toujours été traditionnellement des compagnies canadiennes. On sait que le Canada a été développé grâce à l'apport du Canadien Pacifique et du Canadien National, deux grandes compagnies canadiennes qui ont permis un développement extraordinaire de notre pays. Or, il nous apparaît, à la lecture de ce projet de loi et en entendant les interprétations et les remarques provenant des représentants de ces deux grandes compagnies, que la loi préconisée par le gouvernement conservateur peut avoir pour effet le démantèlement de ces grandes compagnies canadiennes.

Le Canadien Pacifique aussi bien que le CNR ont déclaré publiquement qu'ils trouvaient qu'ils étaient injustement traités par ce projet de loi de la part du gouvernement conservateur. Or, je sais que l'honorable députée, à la fin de son exposé, n'a pas eu le temps de nous dire tout ce qu'elle aurait aimé nous dire concernant les inquiétudes des compagnies de chemin de fer. Je pense qu'il serait opportun qu'elle nous réponde quant à ces objections qui me paraissent tout à fait fondées parce que si, d'une part, le gouvernement veut permettre aux grands expéditeurs canadiens de pouvoir acheminer leurs produits à meilleur compte, au bout de la ligne, il ne faudrait pas, d'autre part, que par ce projet de loi on tue justement ces compagnies de transport qui acheminent les produits manufacturiers au Canada. Parce que, à ce moment-là, ce sont les manufacturiers eux-mêmes qui seraient les perdants au bout du compte. Et surtout, le danger réel que de grandes compagnies canadiennes dans le domaine du transport passent à des mains étrangères. Et je crois que l'honorable députée pourrait nous éclairer davantage sur ce qui se fait aux États-Unis à cet égard.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue qu'il est l'expert là-dedans. Moi, je lis seulement et j'écoute attentivement les témoins qui viennent me voir dans mon bureau. Je vous assure que les témoins ont été nombreux et ils éprouvent une profonde inquiétude à l'égard du droit des Américains d'entrer sur le territoire du Canada dans tous les domaines du transport. Ceux-ci ont des règles de jeu complètement différentes des nôtres qui les mettent dans une situation préférentielle sur le plan de la concurrence. Ils ne sont pas assujettis comme nous le sommes à des lois et règlements. Comme cela, ils peuvent venir ici, ils peuvent faire des contrats, ils ne sont pas dans un même état et une même situation de concurrence.